

SYNDICAT
— MIXTE —
du PAYS VENDÔMOIS



Comité Syndical du Pays Vendômois

Mercredi 22 mai 2019

18h00

Prunay-Cassereau

Sommaire

<u>1) Accueil de Laurent BRILLARD</u>	P3
<u>2) Recrutement poste chargé de mission animation/gestion Leader</u>	P4
<u>3) Bilan et avenir de la Plateforme REV</u>	P6
<u>4) Contrat de Transition Ecologique</u>	P10
<u>5) Témoignage</u>	P12

1) Accueil de Laurent BRILLARD

Projet de délibération :

OBJET : NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU DU PAYS VENDOMOIS

La Présidente rappelle la composition actuelle du Bureau :

Isabelle MAINCION (Présidente)
Pascal BRINDEAU (1 ^{er} Vice-Président)
Bernard PILLEFER (2 ^{ème} Vice-Président)
Philippe MERCIER (3 ^{ème} Vice-Président)
Serge LEPAGE (4 ^{ème} Vice-Président)
Michel BIGUIER (5 ^{ème} Vice-Président)
Jean LEGER (6 ^{ème} Vice-Président)
Alain BOURGEOIS (7 ^{ème} Vice-Président)
Maurice LEROY
Claire FOUCHER-MAUPETIT
Monique GIBOTTEAU
Florence DOUCET
Yves BERTOUY
Claude BORDIER
Jean-Jacques GARDRAT
Claire GRANGER
Anne-Marie HUBERT
Nicole JEANTHEAU
Maryvonne BOULAY
Guy MOYER
Liliane NOUVELLON
Monique RICHARD
Jean-Claude SEGUINEAU
Jean-Paul TAPIA

Elle précise que Pascal BRINDEAU a démissionné de son poste en tant que représentant du Conseil Départemental et par conséquent de son poste de 1^{er} Vice-Président. Le Conseil Départemental ayant désigné Philippe GOUET pour le remplacer.

Elle indique que Maurice LEROY a également démissionné et que le Conseil Départemental devrait désigner Philippe MERCIER pour le remplacer lors d'une prochaine réunion.

Isabelle MAINCION fait part de la délibération du Conseil Communautaire de la CATV en date du 1^{er} avril 2019, portant élection de Laurent BRILLARD comme délégué au sein du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, en remplacement de Philippe MERCIER.

Il résulte de ces éléments que les postes de 1^{er} vice-président et de 3^{ème} vice-président sont vacants.

La Présidente propose aux membres du Comité Syndical :

- de retirer la délibération du Comité Syndical n°2019-01 du 20 mars 2019, l'élection de Philippe MERCIER n'ayant pas encore été officiellement désigné comme représentant du Conseil Départemental au Pays Vendômois,
- de confirmer le nombre de vice-présidents à 7,
- la candidature de Laurent BRILLARD au poste de 1^{er} Vice-Président,
- de reporter l'élection du 3^{ème} Vice-Président au prochain Comité Syndical dans l'attente de la désignation des représentants du Conseil départemental,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- retire sa délibération n°2019-01 du 20 mars 2019 concernant la composition du bureau,
- confirme le nombre de vice-présidents à 7 et décide de pourvoir les postes vacants,
- procède à l'élection du 1^{er} vice-président : Laurent BRILLARD est candidat (indiquer ici les résultats du vote),
- décide de reporter l'élection du 3^{ème} Vice-Président au prochain Comité Syndical dans l'attente de la désignation des représentants du Conseil départemental,
- valide la nouvelle composition du bureau du syndicat mixte du Pays Vendômois comme suit :

Isabelle MAINCION (Présidente)
Laurent BRILLARD (1 ^{er} Vice-Président)
Bernard PILLEFER (2 ^{ème} Vice-Président)
(3 ^{ème} Vice-Président)
Serge LEPAGE (4 ^{ème} Vice-Président)
Michel BIGUIER (5 ^{ème} Vice-Président)
Jean LEGER (6 ^{ème} Vice-Président)
Alain BOURGEOIS (7 ^{ème} Vice-Président)
Philippe GOUET
Claire FOUCHER-MAUPETIT
Monique GIBOTTEAU
Florence DOUCET
Yves BERTOUY
Claude BORDIER
Jean-Jacques GARDRAT
Claire GRANGER
Anne-Marie HUBERT
Nicole JEANTHEAU
Maryvonne BOULAY
Guy MOYER
Liliane NOUVELLON
Monique RICHARD
Jean-Claude SEGUINEAU
Jean-Paul TAPIA

2) Recrutement poste chargé de mission animation/gestion du programme Leader

-Chloé WIDLING animatrice du programme Leader 2014/2022 depuis le 02 mai 2016 est arrivée au terme de son contrat de trois et n'a pas souhaité le renouveler, ayant trouvé un autre poste d'animatrice Leader au PNR DES Monts d'Ardèche, région proche de sa famille.

- 5 candidats

- Deux entretiens le 13 mai 2019, en présence de la Présidente du Pays et de la Présidente du GAL

- Personne retenue : Stéphanie DRELON
Avec prise de poste au 1^{er} juin 2019

Projet de délibération :

OBJET : CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET (28/35^{ème}) POUR L'ANIMATION/GESTION DU PROGRAMME LEADER 2014-2020

La Présidente rappelle que la programmation Leader actuel du Pays Vendômois va jusqu'en 2022.

Afin d'animer et de gérer ce programme européen, la Présidente propose l'ouverture d'un poste et le recrutement d'un animateur à temps non complet (28/35^{ème}), de catégorie A, dont la rémunération sera déterminée par référence à la grille des attachés territoriaux.

La Présidente indique les missions :

<i>Chargé(e) de l'animation du programme Leader</i>	<i>Chargé(e) de la gestion du programme Leader</i>
<ul style="list-style-type: none">- Repérage des projets et rencontre avec les porteurs de projet potentiels,- Analyse de la faisabilité du projet au regard des exigences européennes (innovation),- Organisation et animation des groupes de travail préalables au Comité de Programmation,- Suivi et assistance aux porteurs de projet,- Liens à faire avec les projets du Pays,- Préparation, participation et suivi des Comités de Programmation Leader,- Communication sur le programme et ses réalisations- Mise en œuvre du volet « coopération » (interterritoriale et transnationale) et création de partenariats,- Travail en collaboration avec les animateurs Leader de Loir-et-Cher et de la région Centre-Val de Loire,- Participation au réseau des GALs régionaux et aux formations,- Participation aux séminaires nationaux Leader,- Réalisation de l'évaluation du programme- Suivi des autres fonds européens et conseils	<ul style="list-style-type: none">- Montage technique et financier de chaque projet,- Rédaction des comptes-rendus et des conventions Leader pour chacun des projets,- Suivi et rédaction des demandes de paiement pour chacun des projets (assistance),- Travail en concertation avec le service instructeur : la DDT,- Maîtrise du logiciel de suivi et de saisie OSIRIS,- Gestion de l'enveloppe restante pour la fin du programme sur 3 ans,- Veille sur les textes officiels liés à la programmation Leader- Veille sur les textes officiels liés aux fonds européens

La Présidente informe que compte tenu de la spécificité des tâches confiées à l'animateur, le poste pourra être occupé par un agent contractuel sur la base d'un contrat de trois ans renouvelable.

La Présidente sollicite donc l'accord des membres du Comité Syndical pour procéder à l'ouverture du poste et au recrutement de l'animateur.

3) Bilan et avenir de la Plateforme REV : Rénovez en Vendômois

3-1) Fréquentation de REV par les particuliers

Indicateur	Avant REV 2016	2017	2018
Nombre de personnes ayant contactées l'ADIL - EIE	309	322 (+4%)	356 (+15%) ↗
Nombre de projets	355	405 (+14%)	546 (+54%) ↗
Nombre personnes reçues en permanences	71	190 (+168%)	205 (+189%) ↗
Part des consultations traitées sur le Pays Vendômois / à l'ensemble des consultations du département	-	11,4%	15% ↗
Part des consultations de l'Espace Info Énergie traitées sur le Pays Vendômois / à l'ensemble des consultations du département	-	14,7%	22% ↗

L'année 2018 marque une progression significative du nombre de personnes ayant contactées l'ADIL-EIE. On peut remarquer une **augmentation de 15% du nombre de contacts et de 54% du nombre de projets depuis 2016**. Le chiffre le plus marquant reste **le triplement du nombre de personnes reçues dans les permanences décentralisées** du Pays Vendômois.

On remarque également, une augmentation importante de la part des consultations traitées venant du Vendômois par rapport au département. Ceci reflète une tendance : **le Pays Vendômois, grâce à REV, apporte un surplus d'activité aux Conseillers Info Énergie**.

3-2) Expérimentation DORÉMI : accompagnement complet des chantiers pilotes

La Plateforme REV a mis en place le Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles dit **DORÉMI**.

Ce dispositif implique la formation de groupements de professionnels à la rénovation énergétique globale sur des chantiers réels, appelés **chantiers pilotes**. Les propriétaires de ces chantiers s'engagent dans la démarche suite à un rendez-vous avec un Conseiller Info Énergie ou par l'intermédiaire d'un artisan faisant partie du dispositif.

Le propriétaire d'un chantier pilote se voit proposer par le CIE un accompagnement intégral de son projet de travaux : définition des travaux à réaliser, montage du dossier de financement, réalisation des travaux par le groupement.

Au 31 décembre 2018, **15 maisons individuelles** ont fait l'objet d'une **visite préalable** de l'animateur CIE et du coordinateur de la Plateforme REV.

Sur ces 15 pré-visites, **4 maisons** ont fait l'objet d'un **État des Lieux Architectural et Technique** dit « ELAT », c'est-à-dire la réalisation de devis par le groupement d'artisans.

Enfin, sur les 4 ELAT, 3 se sont transformés en chantiers pilotes.

3-3) Objectifs du nombre de rénovation

Pour rappel, lors de la candidature du Pays Vendômois à l'AMI de l'ADEME et de la Région Centre Val de Loire, un objectif lui a été fixé : **réussir 500 rénovations en 3 ans.**

En plus de cet objectif contractuel, le Plateforme REV s'est aussi fixé deux objectifs importants :

- **300 rénovations/an** en 2020 (189 en 2016)
- **15 Rénovations complètes/an** en 2020 (aucune en 2016, soit 5% du marché)

Voici les résultats depuis 2017 :

- **678 personnes** ont contactés l'ADIL-EIE,
- **426 personnes** sont passées à l'acte, soit 85% d'avancement,
- 3 rénovations complètes signées dont 2 terminées.

3-4) Mobilisation des artisans

REV a mis en place les formations DORÉMI. Un total de 10 artisans du Vendômois sont entrés dans ce dispositif et forment actuellement 2 groupements.

L'année 2018 a été marquée par une évolution dans les groupements d'artisans :

- 1 artisan a quitté le dispositif,
- 1 artisan part en retraite,
- 1 artisan ne renouvelle pas son label RGE,
- 1 groupement ne souhaite pas continuer ensemble.

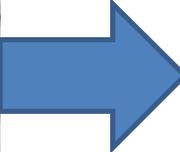
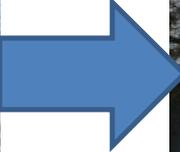
Cette seconde année a donc permis de faire face à la réalité du travail en groupement. Cela va permettre de faire évoluer les équipes pour que chaque artisan se plaise dans son groupement. On transforme ces difficultés en opportunités.

La réalisation d'un nouveau module de formation en 2019 est donc indispensable pour compléter les manques dans chaque groupement et d'en créer 1 ou 2 nouveaux.

Bilan quantitatif de la formation DORÉMI (2017 & 2018) :

	Groupement A	Groupement B
Module 2	2	2
Module 3	2	1
Chiffre d'affaire généré	200 000 €	350 000 €

3-5) Photos des 3 chantiers



3-6) Avenir de la Plateforme REV (à partir de 2020)

Réponse au nouvel Appel à candidature de la Région Centre Val de Loire (période 2020-2022) et réponse à l'AMI de DORÉMI : Facilaréno.

❖ AMI Facilaréno

Objectif : poursuivre la formation de groupements d'artisans et créer un réseau d'artisans de la rénovation performante local.

Coût : 5 300 € pour 2 ans d'accompagnement (Juin 2019 - Juin 2021). Mobilisation de 0,3 ETP sur ce dispositif.

Apport : Formation DOREMI gratuite pour les artisans, accompagnement d'un formateur expert du bâtiment sur tous les chantiers et suivi après travaux.

❖ Appel à candidature Région Centre Val de Loire

Objectif : Poursuivre l'expérimentation Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) pour faire de REV une référence pour les particuliers cherchant à rénover leur logement.

La mise en place des PTRE sur les territoires sont maintenant inscrits dans la loi, le Vendômois est donc proactif dans ce domaine.

Coût : Environ 29 000 € de reste à charge pour le Pays Vendômois chaque année (Janvier 2020 - Décembre 2022). Actuellement le reste à charge pour l'animateur PTRE du Pays Vendômois étant de 22 000 €, le surcoût non budgété serait de 7 000€ environ.

Mobilisation de 0,5 ETP sur ce dispositif.

Apport : conforter ce nouveau service public sur le territoire et rester proactif sur les questions énergétiques et environnementales afin de candidater à tout autre Appel à Manifestation qui serait lancé.

Proposition de délibération

OBJET : CANDIDATURE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS A L'APPEL À CANDIDATURE PTRE DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE ET À L'AMI FACILARENO

La Présidente rappelle que la plateforme REV est en place depuis le 1^{er} janvier 2017 et rencontre un succès grandissant auprès des particuliers. Elle ajoute que la formation de groupements d'artisans experts de la rénovation performante est stratégique pour le Vendômois.

La Présidente sollicite donc l'accord des membres du Comité Syndical pour nous inscrire dans le programme CEE Facilaréno, et de déployer ainsi le dispositif Dorémi sur notre territoire. Par cette action, nous souhaitons développer sur notre territoire un écosystème favorable à la rénovation performante des maisons, en particulier en faveur des ménages modestes de notre territoire.

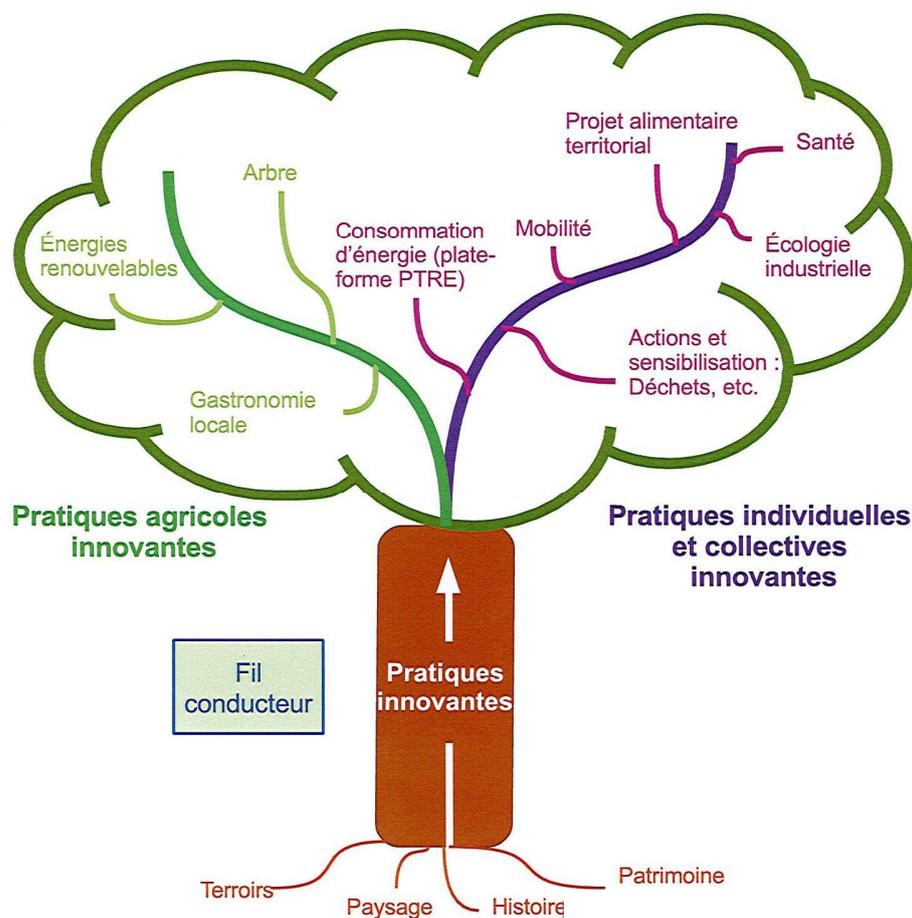
Nous avons noté qu'une contribution du territoire à hauteur de 5 300€ pour la période du programme (2 ans) est attendue, comme adhésion au réseau national des territoires mettant en place le dispositif Dorémi, et que Dorémi et ses partenaires nous soutiendront dans la mise en œuvre du dispositif Dorémi, notamment en prenant en charge le financement des actions de formation (des animateurs, relais locaux, formateurs et artisans), du suivi qualité des rénovations, et par un appui méthodologique de l'équipe Dorémi.

De plus, la Présidente sollicite l'accord des membres du Comité Syndical pour autoriser le Pays Vendômois à répondre à l'appel à candidature PTRE de la Région Centre Val de Loire et à signer tous documents engageant le Pays Vendômois dans ce dispositif.

4) Contrat de Transition Ecologique



Axes du CTE – VIE
Le vendômois innove pour l'environnement



4 orientations stratégiques



26 actions

Cette liste à vocation à s'enrichir

Orientation	Maître d'ouvrage Porteur de projet	Titre action
1- Maîtrise énergétique		
1.1	Pays Vendômois	PTRE REV
1.2	Territoires Vendômois	Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire bois/paille
1.3	La Ville aux Clercs	Bâtiment démonstrateur à énergie positive
1.4	GRDF	Etude de faisabilité station GNV
1.5	Méthasec	Sécheur luzerne
1.6	Energies Vendômoises	Energies renouvelables citoyennes
1.7	Chambre d'Agriculture 41	Ressources bois (à venir)
1.8	Communauté du Perche et Haut Vendômois	Voie verte (à venir)
1.9	SCOT et entreprises	Mobilité rurale et PDE (à venir)
2- Saveurs locales		
2.1	Chambre d'Agriculture 41	Valorisation des produits locaux
2.2	GDA Droué	Réintroduction de la vache Saosnoise (à venir)
2.3	EROE	Site internet de vente de produits locaux
2.4	Terre de Liens Centre Val de Loire	Accompagnement vers une agriculture plus citoyenne
2.5	CDPNE / Chambre d'Agriculture	Concours agricole « jeunes jurés des pratiques agro-écologiques »
3- Ecologie industrielle		
3.1	CEV	Recrutement d'une personne en alternance sur le thème « déchets, écologie industrielle »
3.2	CCI	Potentiel en Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)
3.3	BGE ISMER	Problématiques RSE / TPE
3.4	Minier Béton	Béton bas carbone
3.5	SNCF	Conception environnementale performante d'un atelier de maintenance
3.6	CAUE	Aménagements paysagers de ZA
4- Attractivité du territoire		
4.1	Centre hospitalier de Vendôme (Montoire)	Jardin de soin
4.2	Perche Nature	Conseils aux collectivités
4.3	OT Vendôme	Schéma équestre en Pays Vendômois
4.4	Sargé	Continuités écologiques en centre bourg
4.5	Communauté des Collines du Perche	Entretien et renouvellement du bocage
4.6	Collectif d'acteurs	Services rendus par l'arbre dans les exploitations agricoles

En prévision : Fiche étude de faisabilité géothermie sèche à la Ville aux Clercs.

Projet de délibération :

OBJET : SIGNATURE DU CTE (CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE) DU PAYS VENDOMOIS

Dans le cadre d'une deuxième vague d'expérimentation, la Présidente rappelle que le Vendômois a été retenu en janvier 2019 par le Ministère de la transition Ecologique pour porter un Contrat de Transition Ecologique.

L'objectif est de signer un contrat opérationnel sur trois ans, motivant des acteurs publics et privés et mettant en avant des actions, tant écologique qu'économiques.

Le thème fédérateur retenu est « Le Vendômois Innove pour l'Environnement » (VIE), avec comme fil conducteur, les « pratiques innovantes ».

Quatre orientations stratégiques ont été déterminées :

- l'accélération de la maîtrise énergétique,
- la valorisation des saveurs locales,
- les progrès possibles en matière d'écologie industrielle,
- le développement de l'attractivité du territoire

Et 26 fiches actions renseignées (cf tableau)

La Présidente demande aux membres du Comité Syndical l'autorisation de pouvoir signer le CTE avec le Ministère et les partenaires, ainsi que tous documents afférents.

5) Témoignages

Témoignage de l'entreprise THALES